Département du Doubs

COMMUNE DE
CHALEZEULE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.4. Documents graphiques

Village
au 1 / 2 000 ème

Pièce N°4.4	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Plan actualisé le : 24. 06. 03	Modification n°1 : le 27.09.2013 Mise à jour n°1 : le 26.05.2014 Modification simplifiée n°1 : le 30.07.2015
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 22. 06. 2007 Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 28. 02. 2008	
INITIATIVE Aménagement et Développement Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL Tél : 03.84.76.05.05 - Fax : 03.84.76.01.89 info@initiative-haute-saone.fr Agence : 28, rue des Granges - 25 000 BESANCON Tél : 03.81.83.35.29 - Fax : 03.81.82.87.04 info@initiative@bluewin.fr	*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 30.07.2015 approuvant le P.L.U.* *Le Maire*

LEGENDE :

Limite de zones — Limite de secteurs

ZONES URBAINES

UA Zone urbaine dense, à caractère ancien

UB Zone urbaine de densité moyenne

UBb Secteur de la zone UB soumis à des conditions particulières d'occupation du sol

UZ Zone d'activités économiques

UZc Secteur de la zone UZ à vocation commerciale

ZONES A URBANISER

AU Zone à urbaniser lorsque les équipements publics situés à sa périphérie immédiate auront une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat

$AU_{1...3}$ Secteurs de la zone AU soumis à des conditions particulières d'occupation du sol. Les secteurs AU_1 et AU_2 sont concernés par la servitude instituée en application de l'article L 123 - 2 du Code de l'Urbanisme

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat

$1AU_{1...3}$ Secteurs de la zone 1AU soumis à des conditions particulières d'occupation du sol

1AUZ Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement
Vocation : activités économiques

1AUZc Secteur de la zone 1AUZ à vocation commerciale

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ap Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières d'occupation du sol

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nl Secteur de la zone N à vocation de loisirs

Elément du bâti ou du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1 7 :

- bois, haie, bosquet...
- muret en pierre

Espace boisé à créer

Secteur concerné par des risques d'inondation

Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain risque moyen (alea 2)

Secteur concerné par des risques de mouvements de terrain risque fort (alea 1)

Emplacements réservés et numéro d'opération

Lignes électriques HTB

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Dégagement de visibilité Rue des Vallières-rue du Rond Buisson	Commune de Chalezeule	585 m²
2	Accès à la zone des Marnières	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	570 m²
3	Création de parking et d'une liaison entre la contre-allée de la R.N. 83 et la rue du Vallset	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	2 820 m²
4	Elargissement du chemin de la Combe Balland	Commune de Chalezeule	1 515 m²
5	Aménagement du carrefour R.N. 83 / R.D. 217 Accès à la zone des Marnières et à Chalezeule	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	4 280 m²
6	Création d'un chemin piétons et d'une piste cyclable entre la R.D. 217 et le terrain de camping longeant l'emprise S.N.C.F. Emprise : 6 m	Commune de Chalezeule	835 m²
7	Création d'une voie entre le chemin de la Tuilerie et le chemin du Colgnet	Commune de Chalezeule	1 455 m²
8	Aménagement d'un chemin piétons le long du Doubs Emprise : 4 m	Commune de Chalezeule	1 820 m²
9	Création d'un poste de refoulement	Commune de Chalezeule	230 m²
10	Espaces publics et logements pour personnes agées	Commune de Chalezeule	5 590 m²
11	Agrandissement de l'école	Commune de Chalezeule	2 470 m²
12	Aménagement de voirie et création d'un espace public	Commune de Chalezeule	2 160 m²
13	Elargissement du chemin de Charmarin Emprise : 8 m	Commune de Chalezeule	185 m²
14	Création d'une voirie entre le chemin de Charmarin et la zone AU_2	Commune de Chalezeule	1 050 m²
15	Amorce de l'accès à la zone AU_3	Commune de Chalezeule	615 m²
16	Création d'une placette de retournement le long du chemin rural de la Chaux	Commune de Chalezeule	480 m²
17	Chemin piétons reliant le chemin des Fours à Chaux au chemin rural de la Chaux	Commune de Chalezeule	1 690 m²
18	Chemin piétons reliant le chemin de Charmarin au Doubs	Commune de Chalezeule	845 m²
19	Création d'un chemin piétons desservant la zone 1AU2 Emprise variable	Commune de Chalezeule	1 125 m²
20	Création d'un chemin piétons desservant la zone $1AU_3$	Commune de Chalezeule	260 m²
21	Aménagement d'un espace public	Commune de Chalezeule	535 m²
22	Création d'un chemin piétons et cyclables reliant le Poirit du Jour aux Prés de Vaux	Commune de Chalezeule	2 460 m²
23	Création d'un chemin piétons et cyclables reliant le chemin de Charmarin au chemin des Prés de Vaux	Commune de Chalezeule	690 m²
24	Chemin piétons et cyclables reliant le chemin des Prés de Vaux au chemin rural dit de Champ Noiot	Commune de Chalezeule	3 405 m²